



Avenant à la convention du 16 mars 2011

Occupation des locaux du club des séniors de la Ronde

La convention du 16 mars 2011, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 24 février 2011 et relative à l'occupation des locaux du CCAS par la restauration scolaire de la Ville de Metz, est modifiée comme suit :

Article 2 : désignation des locaux :

Il est inséré le 4^{ème} alinéa suivant :

4) Dans les locaux du club des séniors de la Ronde, 76 rue de la Ronde (Devant les Ponts). Les locaux seront utilisés pour l'accueil des élèves des écoles Château Aumiot et Le Trimazo.

Fait à Metz, le

Pour le CCAS,

La Vice-Présidente

C. PALLEZ

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué

D. BORI